

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## La coopération avec les CGLUA évoquée à la Primature



Photo: DR

Phase de l'échange entre la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, et le vice-président des CGLUA, Adama Sangare.

J.K.M  
Libreville/Gabon

La cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, s'est entretenue vendredi dernier, à son cabinet, avec le maire de Bamako, Adama Sangare, par ailleurs vice-président des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA). Une organisation panafricaine regroupant quarante (40) associations nationales de collectivités locales de toutes les régions du continent dont la présidence est assurée actuellement par l'édile de la capitale gabonaise, Christine Mba Ndutume-Mihindou.

La Première ministre s'est, de fait, mieux imprégnée des missions des CGLUA, des défis et enjeux autour desquels s'arc-boute son fonctionnement. Avec en toile de fond, les voies

et moyens de renforcer le rôle des collectivités locales dans le développement du continent. Une perspective d'autant plus pertinente que, a souligné Rose Christiane Ossouka Raponda, notre pays s'est résolument engagé, depuis de nombreuses années, sur la voie de la décentralisation. En témoigne, notamment, l'adoption par le Parlement de la loi fixant les modalités de transfert des compétences de l'État aux collectivités locales. Un texte d'autant plus précieux qu'il précise les

compensations en ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Dans tous les cas, Adama Sangare s'est félicité et réjoui du rôle et de l'apport des collectivités locales gabonaises au sein des CGLUA.

Pour rappel, les CGLUA avaient été portés sur les fonts baptismaux en 2005 à Tshwane, en Afrique du Sud. La 9e édition du sommet Africités se tiendra du 26 au 30 avril prochain à Kisumu, au Kenya.

### LE COPIL CITOYEN SAISIT À NOUVEAU LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Le mouvement Copil citoyen a introduit auprès de la haute juridiction constitutionnelle, hier, une requête en annulation du décret 002/PR/MS relatif aux nouvelles mesures gouvernementales de lutte contre la Covid-19. Cette saisine, qui a pour effet immédiat de suspendre l'application dudit décret, qui avait été adopté en Conseil des ministres du 03 janvier dernier, quelques jours après l'annulation d'un arrêté portant sur le même objet.

## Élections générales 2023 : Barro Chambrier et Nzouba Ndama s'y préparent déjà

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

S'ACHEMINE-T-ON vers une nouvelle coalition de l'opposition, en prélude aux élections générales à venir? C'est du moins le souhait d'Alexandre Barro Chambrier, président du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM). Ce dernier n'a pas manqué de semer cette idée dans les esprits des populations de l'hinterland tout au long de sa récente tournée dans le Gabon profond. Idem pour son appel du pied en direction de Paulette Missambo, nouvelle présidente de l'Union nationale (UN) au lendemain du congrès électif l'ayant portée à la présidence de cette chapelle politique. La tête de proue du RPM est d'avis que l'alternance politique au Gabon passe indubitablement par la mise en place d'une "Union sacrée de l'opposition". C'est pourquoi, il a décidé d'y travailler corps et âme. D'où la rencontre d'hier au siège des "Démocrates" avec Guy Nzouba Ndama. Le président des "Démocrates" et son hôte ont échangé longuement sur les prochaines élections générales. Même si sur la question la loi de l'omerta est encore de mise, il ne fait l'ombre d'aucun doute que comme aux dernières élections couplées des alliances se tisseront très certainement. Notamment pour les locales et les législatives. Par contre, le scrutin



Photo: DR

Barro Chambrier et Nzouba Ndama au terme de leur entretien.

présidentiel risque d'être un peu plus complexe. Ce bord politique parviendra-t-il à accorder ses violons autour d'une candidature unique, quand on sait que cette fois, il s'agira d'un scrutin à deux tours? Si oui, qui en sera le porte-étendard? Les autres acteurs politiques de l'opposition adhéreront-ils audit projet? Pour l'heure, difficile d'y répondre, sauf bien sûr à supputer. Dans tous les cas, à l'approche des élections générales, les langues se délieront probablement encore. L'actuelle gouvernance a constitué le second pan de ce tête-à-tête entre Alexandre Barro Chambrier et Guy Nzouba Ndama. Occasion pour les deux leaders de l'opposition radicale de s'insurger contre la gestion "peu orthodoxe" de la cité. Non sans s'inquiéter du climat socio-économique des plus délétères.

## Miroir du gouvernement

### Poursuivre sur cette lancée

FACE à la vie chère et au front social en ébullition, d'aucuns avaient presque fini par se résigner en ne misant pas gros sur les capacités du gouvernement à venir à bout des difficultés auxquelles sont confrontées les populations. Pour autant, au milieu de cet océan de résignation, deux faits sont venus quelque peu regonfler le moral de plus d'un: la fin du monopole de la production d'eau et d'électricité de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) et l'opération de régularisation de la situation administrative de plusieurs agents publics.

Ces deux faits ont eu un écho favorable au sein d'une opinion publique abonnée, ces temps-ci, plutôt aux mauvaises nouvelles. Ce d'autant plus que, depuis belle lurette, face

aux caprices récurrents et dommageables de "Dame SEEG", d'aucuns n'avaient cessé de plaider pour l'ouverture du secteur eau et électricité à la concurrence. De même, depuis de nombreuses années, la situation administrative des agents de l'État est l'un des principaux chevaux de bataille des partenaires sociaux.

Dans l'un et l'autre cas, le ministre d'État à l'Énergie, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et sa collègue de la Fonction publique, Madeleine Berre, semblent avoir pris la mesure de la situation et l'ampleur des attentes de leurs concitoyens. D'autant que, a laissé entendre le premier, "le gouvernement a déjà lancé un avis à manifestation d'intérêt pour recruter un opérateur qui fournira de l'énergie

dans les zones périurbaines et rurales. La phase pilote de ce projet devrait démarrer entre février et mars 2022". Parallèlement, lancée en 2019, l'opération de régularisation de la situation administrative des agents de l'État atteint à ce jour, un taux de réalisation global de 77%. Entendu que, selon Madeleine Berre, sur une cible globale de départ de 13 675 agents, il ne reste plus que 2 200 dossiers dont le traitement devrait intervenir cette année. De quoi enlever du grain à moulin aux partenaires sociaux. Que demander de plus? Si ce n'est que, dans les jours à venir, le gouvernement poursuive sur cette lancée.

J.KOMBILE MOUSSAVOU